

## Débat d'orientation des finances publiques – juillet 2018

### Présentation du projet de loi de finances pour 2019

*Ce document « tiré à part » complète le rapport pris en application de l'article 48 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) transmis au Parlement le 29 juin dernier.*

Le tableau ci-dessous présente les plafonds de crédits retenus pour le PLF 2019, qui les explicitera de manière détaillée, notamment au travers de ses annexes.

#### Crédits des ministères, par mission budgétaire

<b>Crédits des ministères hors contributions directes de l'État au CAS « Pensions » et hors investissements d'avenir, Md€</b>	<b>LFI 2018</b>	<b>LPFP 2019</b>	<b>PLF 2019</b>	<b>Écart LFI 2018</b>	<b>Écart LPFP 2019</b>
Action et transformation publiques	0,02	0,28	0,33	+ 0,31	+ 0,05
Action extérieure de l'État	2,86	2,75	2,79	- 0,08	+ 0,04
Administration générale et territoriale de l'État	2,15	2,14	2,27	+ 0,12	+ 0,12
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	3,18	2,88	2,89	- 0,30	-
Aide publique au développement	2,68	2,81	2,81	+ 0,13	-
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2,46	2,34	2,30	- 0,16	- 0,04
Cohésion des territoires	17,22	15,65	16,06	- 1,16	+ 0,41
Conseil et contrôle de l'État	0,52	0,53	0,54	+ 0,02	+ 0,01
Crédits non répartis	0,12	0,12	0,17	+ 0,05	+ 0,05
Culture	2,72	2,74	2,74	+ 0,02	+ 0,01
Défense	34,20	35,90	35,90	+ 1,70	-
Direction de l'action du Gouvernement	1,38	1,39	1,39	+ 0,01	-
Écologie, développement et mobilité durables	10,39	10,55	10,62	+ 0,24	+ 0,07
Économie	1,62	1,79	1,72	+ 0,09	- 0,07
Engagements financiers de l'État	0,58	0,43	0,41	- 0,17	- 0,02
Enseignement scolaire	51,49	52,09	52,23	+ 0,75	+ 0,14
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	8,15	8,10	8,08	- 0,07	- 0,02
Immigration, asile et intégration	1,38	1,36	1,56	+ 0,18	+ 0,20
Justice	6,98	7,29	7,29	+ 0,31	-
Médias, livre et industries culturelles	0,55	0,54	0,55	- 0,00	+ 0,01
Outre-mer	2,02	2,02	2,02	+ 0,01	-
Pouvoirs publics	0,99	0,99	0,99	-	-
Recherche et enseignement supérieur	27,40	27,87	27,90	+ 0,50	+ 0,03
Régimes sociaux et de retraite	6,33	6,27	6,28	- 0,05	+ 0,02
Relations avec les collectivités territoriales	3,66	3,51	3,43	- 0,23	- 0,09
Santé	1,38	1,48	1,42	+ 0,05	- 0,06
Sécurité	13,32	13,48	13,65	+ 0,33	+ 0,17
Solidarité, insertion et égalité des chances	19,44	21,31	20,78	+ 1,33	- 0,54
Sport, jeunesse et vie associative	0,96	1,05	1,02	+ 0,07	- 0,03
Travail et emploi	15,17	12,96	13,10	- 2,07	+ 0,14

### Norme de dépenses pilotables

<i>Md€</i>	LFI 2018	LPFP 2019	PLF 2019	Écart LFI 2018	Écart LPFP 2019
Crédits ministériels hors investissements d'avenir et contributions au CAS « Pensions »	241,34	242,64	243,27	+ 1,93	+ 0,63
Taxes affectées	9,08	8,87	9,37	+ 0,29	+ 0,50
Comptes spéciaux pilotables et budgets annexes	13,28	13,80	13,14	- 0,15	- 0,66
Retraitement de flux internes à l'État	-5,82	-5,86	-5,82	- 0,00	+ 0,04
<b>Norme de dépenses pilotables</b>	<b>257,89</b>	<b>259,45</b>	<b>259,96</b>	<b>+ 2,07</b>	<b>+ 0,51</b>

Par rapport aux plafonds définis dans la LPFP, les ajustements ci-dessous ont été opérés :

- Prise en compte de l'exécution définitive 2017 qui n'était pas connue au moment de la finalisation des plafonds. Cela concerne par exemple le nombre de bénéficiaires de certaines prestations et, plus globalement, les dépenses dépendantes de la conjoncture. Cette dernière étant meilleure qu'anticipé initialement, la dynamique de croissance de certaines dépenses est ralentie. La prise en compte de l'exécution 2017 a également des conséquences sur les dépenses de masse salariale, avec un effet à la hausse sur les crédits ;

- Mise à jour des informations nouvelles, qu'il s'agisse du décalage de projets immobiliers

initialement programmés en 2019, ou de l'actualisation des prix, des changes ou du cours de certains produits qui déterminent le niveau des dépenses des ministères ;

- Nouvelle répartition au sein d'une enveloppe totale arrêtée en LPFP. Ainsi, l'évolution des crédits de la mission Relation avec les collectivités territoriales s'apprécie en tenant compte de l'évolution de l'ensemble des concours aux collectivités locales, précisée *infra* ;

- Ajustement des calendriers de mise en œuvre d'économies ou de mesures nouvelles concernant chacune des politiques publiques. Ces éléments seront précisés dans le PLF.

### Concours aux collectivités territoriales

<i>Md€</i>	LFI 2018	LPFP 2019	PLF 2019	Écart LFI 2018	Écart LPFP 2019
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5,61	5,71	5,63	+ 0,02	- 0,08
TVA affectée aux régions	4,12	4,23	4,30	+ 0,18	+ 0,07
Autres concours :	38,40	38,14	38,26	- 0,13	+ 0,12
- dont mission Relations avec les collectivités territoriales	3,66	3,51	3,43	- 0,23	- 0,09
- dont prélèvements sur recettes hors FCTVA	34,73	34,63	34,84	+ 0,10	+ 0,21
<b>Total des concours aux collectivités territoriales</b>	<b>48,13</b>	<b>48,09</b>	<b>48,20</b>	<b>+ 0,07</b>	<b>+ 0,11</b>